

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 09 JUIN 2026 A 20 HEURES 30 MINUTES

L'an deux mille vingt-six,
le neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

M. Joël GUILBERT, Mme Isabelle LEMIERE, M. Denis FORTIN, Mme Christelle LECARPENTIER, M. Loïc LETOUTEN, Mme Floriane FEREY, M. Mikael GUESDON, M. Antoine LEFEVRE, Mme Amélie LEPLEY, M.BELLOT Adrien

Absents excusés : Mme Sabrina OSMONT pouvoir Mme Floriane FEREY

Secrétaire de séance : Mme Christelle LECARPENTIER

Approbation du procès-verbal du 28/04/2026.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

D2026 020 - Délibération choix du projet de réhabilitation du logement du Presbytère.

Monsieur le Maire indique que le bureau de maîtrise d'œuvre TM Interieurs de Sainte-Mère-Eglise a transmis à la Mairie deux projets d'aménagement pour la rénovation du logement de l'ancien Presbytère et que le conseil municipal doit choisir.

Le projet 1, prévoit notamment le déplacement de la salle de bain à l'étage et au rez-de-chaussée la suppression du mur entre la salle de séjour et le couloir avec le déplacement de l'escalier contre le mur du pignon.

Le projet 2, prévoit également le déplacement de la salle de bain à l'étage, au rez-de-chaussée la suppression du mur entre la salle de séjour et le couloir, mais propose de déplacer l'escalier dans le salon le long du mur porteur qui serait en partie conservé. Cette solution permettrait d'organiser une meilleure distribution entre les deux chambres et la salle de bain.

La commission « travaux » lors de sa réunion du 18 mai 2026 a opté pour le projet 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour le projet 2 (11 voix)

D2026 021 – Délibération busage d'une partie du fossé de la Départementale D63 en agglomération.

L'ancien mur en pierres de la parcelle A542 bordant la RD63 en agglomération a glissé dans le fossé en raison des mouvements de terrain et le propriétaire a retenu l'entreprise BEAUSSIRE de Carentan les Marais pour l'enlever et mettre à la place de l'enrochement. L'entretien et le curage du fossé étant à la charge de la commune, afin de ne pas dégrader la base du pignon en pierre d'un bâtiment situé près de ce mur, il apparaît nécessaire de procéder à la pose de buses béton armée de diamètre 300 mm sur une longueur de 7,20 m, ainsi que la pose de têtes de pont,

L'Agence Départementale routière de Valognes ainsi que la Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin ayant émis un avis favorable sur cette solution, la Mairie a également demandé un devis à l'entreprise BEAUSSIRE dont le montant s'élève à 2 610 € HT.

La commission « voirie » lors de sa réunion du 21 mai 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour le busage d'une partie du fossé par 11 voix.

D2026 018 - Délibération subventions annuelles aux associations.

- Cœur et cancer50 €
- Association développement soins palliatifs de Normandie ..50 €
- Don du sang (Nord Cotentin).....50 €

- Fonds d'aides aux jeunes (département) FAJ100 €
- Fonds solidarité pour le logement FSL.....100 €
- Association d'entraide aux handicapés physique50 €

D2026 019 - Délégation délégation au Maire remboursement acompte salle communale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réservation de la salle, il avait été décidé que la commune se réservait le droit de conserver l'acompte en cas de désistement sans préavis à l'appréciation de la municipalité.

Afin de mettre en application ce règlement, le conseil municipal peut donner délégation au Maire pour rembourser ces acomptes et ainsi établir les titres de remboursement correspondants.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité un avis favorable avec les observations proposées

Informations et communications diverses.

- M. le Maire nous informe d'un courrier de Mr David MARGUERITTE adressé à Mr François RIHOUE, président de la Chambre d'Agriculture, afin d'organiser une rencontre sur le projet poulailler industriel.
Le but serait de renouer le dialogue entre les parties et qu'ainsi la Chambre d'Agriculture puisse réunir les porteurs du projet, les collectivités, les parlementaires, l'état, et l'association des riverains pour présenter clairement l'implantation de ces nouvelles installations et apporter le même niveau d'information à l'ensemble des personnes concernées.
Deux dates sont proposées le 11 mai ou le 19 juin
Courrier signé par
Philippe GOSSELIN Député
Sébastien FAGNEN Sénateur de la Manche
Béatrice GOSSELIN Sénatrice de la Manche
David MARGUERITTE Sénateur de la Manche
Christelle CASTELEIN Présidente de l'Agglomération du Cotentin
Joël GUILBERT Maire de SAINT-FLOXEL
- M. le Maire nous informe que l'assemblée générale du CLIC aura lieu mercredi 28 avril à Valognes. Ne pouvant y assister, c'est Mme Isabelle LEMIERE, adjointe, qui s'y rendra.
- Afin de protéger un bâtiment leur appartenant, Mr Mme BARASSIN ont sollicité la commune pour procéder à un busage partiel du fossé de la RD63 en agglomération.
M. le Maire et l'adjoint délégué à la voirie, M. Denis FORTIN ont convenu d'un rendez-vous sur place le 29 avril 2026 avec M. GASDOUE de la direction du cycle de l'eau du Cotentin et M. FREMY de l'agence routière départementale de Valognes, afin d'étudier les possibilités et la mise en œuvre.
- Concernant la rénovation du logement de l'ancien presbytère, M. le Maire informe qu'il a rencontré le 17 avril 2026 avec Mme Isabelle LEMIERE, le bureau de maîtrise d'œuvre TM Intérieurs. Des premières ébauches des projets a été présentée et seront étudiés par la commission bâtiments, les diagnostics suivront.
- Problèmes sur la salle communale :
Le 22 avril 2026, grosse fuite sur le ballon d'eau chaude qui a dû être remplacé en urgence pour un montant de 1 272 € TTC
Le 23 avril 2026 a eu lieu la vérification annuelle du défibrillateur, le technicien a constaté des composants obsolètes et l'a donc retiré dans l'attente du remplacement des composants périmés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Joël GUILBERT, le Maire



Christelle LECARPENTIER, la secrétaire.